

Merci de nous accueillir ce soir !

2024 sera l'année de la priorité pour les quartiers : un million d'euros pour les quartiers ! C'était le titre de la presse locale France le Bleu le 5 février dernier. Quel sens si le département supprime les acteurs de terrain.... ?

En effet, nous sommes devant vous ce soir pour solliciter votre soutien. Vous le savez sûrement déjà, le conseil départemental de la Vienne lors de son vote du budget 2024, le 29 mars dernier, a décidé de diminuer de 250 000€ la dotation annuelle allouée à notre service. Pour nous, c'est 5 postes en moins. 3 quartiers sur 9 où les éducateurs de rue ici ne pourront plus intervenir ; C'est au bas mot 400 jeunes et leur famille dont l'accompagnement va brutalement s'arrêter. Un vote rectificatif du budget est prévu le 21 juin prochain. Nous comptons bien nous battre et faire un maximum de bruit pour que les élus du département reviennent à la raison. D'autres services de prévention spécialisée sur le territoire national sont ou ont été en danger de la même manière que nous. Or quand la prévention spécialisée est en danger, c'est l'intérêt général qui est attaqué ! Nous avons engagé une lutte depuis 1 mois et avons rencontré un certain nombre d'élus de locaux (villes et département) et ici nous savons la sensibilité que vous portez à cette cause.

Comme annoncé dans la presse aujourd'hui, c'est concrètement l'interruption immédiate de notre activité sur Bellejouanne et les 3 cités.

Or, notre travail c'est de proposer un accueil inconditionnel à ces jeunes et de trouver avec eux et leurs familles des solutions à leurs difficultés. Faire exister leurs droits et leurs devoirs afin de pouvoir les orienter et accéder à l'autonomie. La prévention spécialisée, c'est un travail conçu en partenariat, un maillage fin avec les acteurs du territoire qui partagent avec nous cette attention aux plus fragiles, aux plus abîmés pour leur permettre de s'épanouir et de s'émanciper de leurs difficultés passées, présentes et de prévenir les futures.

Les sciences sociales ont démontré par de nombreuses études que les actions de préventions sont plus efficaces et moins coûteuses que d'autres modalités d'action. Comme l'analyse un directeur de prévention, la prévention spécialisée est une politique publique qui vient combler les manques des autres politiques publiques. Ainsi, notre intervention se situe au croisement de plusieurs politiques publiques. Si nous reconnaissons contribuer à pacifier l'espace public mais aussi concourir à la prévention de délinquance, ce n'est pas notre finalité. Notre mission principale est et doit rester la protection de l'enfance. Cette mission relève de la compétence des départements. C'est pourquoi les postes doivent continuer d'être financés par ces derniers. Nous sommes intégrés au schéma de protection de l'enfance et faisons partis des missions de l'aide sociale à l'enfance : C'est pourquoi nous revendiquons la nécessité d'être inscrit comme compétence et financement obligatoire des départements au code de l'action sociale et des familles pour ne plus servir de variable d'ajustement budgétaire.

Concrètement, supprimer la prev à Bellejouanne et aux 3 cités :

- C'est supprimer les éducateurs pour accueillir et accompagner cette jeune fille de 13 ans violée par son beau-père et enceinte. Personne pour soutenir la famille et accompagner cette adolescente vers une IVG et un parcours de soin adapté
- ce n'est plus personne pour accueillir la parole d'une jeune fille qui a entendu son frère et sa mère parler du mariage forcé qu'ils organisent pour elle cet été et personne pour faire l'information préoccupante au procureur et obtenir une interdiction de sortie du territoire pour la protéger

- ce n'est plus personne pour proposer à ce jeune de 17 ans, déscolarisé, dépressif, enfermé chez lui sur les écrans toute la journée, de sortir faire une activité au local ou un atelier à la MDA
- -c'est supprimer des adultes vigilants auprès des jeunes filles mineures approchées par des réseaux de prostitutions qui se mettent en danger quotidiennement.
- c'est le placement à court terme de 2 sœurs de 7 et 12 ans par le juge des enfants car la prev n'est plus là pour soutenir cette maman seule qui a atteint ses limites. Placement qui coûte en moyenne aux collectivités 60 000€/an/enfant.
- c'est supprimer des adultes pour accueillir et écouter ces jeunes qui crient leur colère, leur tristesse et leur désarroi lors des émeutes et donc limiter par nos mot et notre présence les mises en danger multiples de ces enfants dans l'expression de leurs sentiments
- c'est couper les liens avec ceux qui sont mineurs et déjà installés dans le deal, et de fait plus personne pour proposer des alternatives et faire exister d'autres possibilités
- ce n'est plus personne pour répondre ou accueillir ces parents qui se tourne vers nous car ils n'y arrivent plus, et pour lesquels du soutien à la parentalité est fait régulièrement
- c'est supprimer l'adulte de référence qui accueillait cette jeune majeure en fin de prise en charge ASE qui n'a pas de logement pas de ressources et est en rupture avec sa famille

Si vous nous soutenez et êtes convaincus par la nécessité de la prévention spécialisée, nous vous demandons de marquer votre soutien par la signature de la tribune (mail à soutienprev86@gmail.com) comme déjà 50 personnalités, assos et organisations l'ont faites. Nous vous demandons également de relayer le plus largement possible notre pétition et de portez partout où c'est possible la nécessité que le département revienne sur sa décision

Site sauvonslaprev86.fr